

Mardi 6 septembre 2016

Ordre du jour :

- ❑ *Sécurité*
- ❑ *Constats de rentrée*
- ❑ *Les nouveaux horaires des nouveaux programmes*
- ❑ *Les élections des parents d'élèves*
- ❑ *Les APC*
- ❑ *Le numérique à l'école : site, ENT, Roll...*

DÉVELOPPER UNE CULTURE COMMUNE DE LA SÉCURITÉ

La menace terroriste impose un renforcement des mesures de sécurité dans les écoles et les établissements scolaires. La mise en place de ces mesures nécessite la coopération de l'ensemble des membres de la communauté éducative. La sécurité et la vigilance sont l'affaire de tous.

LA VIGILANCE QUOTIDIENNE DE TOUS

En tant que parents, vous ne vous attardez pas devant les portes d'accès pendant la dépose ou la récupération de vos enfants.

Tout comportement ou objet suspect est signalé.

Un adulte de l'école est présent à l'entrée pour assurer l'accueil des élèves.

Un contrôle visuel des sacs des adultes peut être effectué.

L'identité des personnes extérieures à l'école est relevée dans le respect de la législation en vigueur.

Le maire est investi de pouvoirs de police, il peut notamment réguler voire interdire la circulation et le stationnement des véhicules aux abords de l'école. Le niveau Vigipirate « alerte attentat » prévoit l'interdiction du stationnement des véhicules aux abords des écoles.

Vos enfants sont repris, à la fin de chaque demi-journée, par la personne responsable légale ou par toute personne nommément désignée par vous par écrit au directeur d'école, sauf s'ils sont pris en charge, à votre demande, par un service de garde, de restauration scolaire ou de transport ou par l'accueil périscolaire auquel votre enfant est inscrit.

3 exercices PPMS dont 1 exercice par an « attentat intrusion »

Plans particuliers de mise en sûreté

Durant l'année scolaire, l'école organise trois exercices, dont un exercice qui porte sur un attentat-intrusion avant les vacances de Toussaint.

Les exercices permettent de répéter les postures (confinement, évacuation) correspondant aux différents risques et sont adaptés aux âges de vos enfants.

Un exercice de type attentat-intrusion

Le contexte de menace terroriste a introduit une nouvelle posture dans le PPMS : s'échapper / se cacher-s'enfermer.

Toute l'école n'a pas la même conduite à tenir puisqu'elle dépend de la situation vécue : une partie peut s'échapper, l'autre se cacher-s'enfermer.

Vous êtes informés de la date et des conditions de mise en œuvre de ce type d'exercice. Le conseil d'école permet d'impliquer vos parents délégués.

Cet exercice a été préparé par le directeur d'école et son équipe. Le terme « d'attentat-intrusion » n'est utilisé que par les adultes.

Avant le CP, il n'est pas nécessaire d'explicitier auprès des enfants les raisons de l'organisation de l'exercice attentat-intrusion.

L'objectif est d'aboutir, par des exercices répétés et progressifs, à une posture adéquate dans le cadre de cet exercice, en veillant à éviter, dans les exercices de préparation, tout scénario anxiogène.

S'échapper à l'extérieur de l'école avec des enfants jeunes nécessite par ailleurs une réflexion à part et en lien avec les correspondants police ou gendarmerie « sécurité de l'école », le référent sûreté de l'éducation nationale.

RAPPELS

1. Consignes de sécurité affichées à l'entrée de l'école et diffuser le plus largement possible.
2. Connaître et respecter les consignes Vigipirate en vigueur.
3. Organiser l'accueil à l'entrée de l'école.
4. Effectuer, si cela est possible, un contrôle visuel des sacs des adultes avec le consentement de leurs propriétaires ; seul un officier de police judiciaire (OPJ) peut contraindre à la fouille des effets personnels.
5. Vérifier systématiquement l'identité des personnes étrangères à l'école.
6. Ne pas s'attarder devant les portes d'accès pendant la dépose ou la récupération des enfants.
7. Mieux contrôler les flux d'élèves d'entrées et de sorties . Il est nécessaire d'éviter que les élèves attendent l'ouverture des portes de l'école sur la voie publique.
8. Signaler tout comportement ou objet suspect.

Comment sensibiliser les jeunes élèves ?

L'actualité peut nécessiter de parler des attentats avec les enfants, notamment avec ceux qui ont vu des images ou en ont entendu parler. Les enfants perçoivent l'inquiétude des adultes. La manière de s'exprimer est aussi importante que les mots utilisés. Essayer d'être, autant que possible, confiant, paisible, sûr de soi, serein. A partir de 5-6 ans environ, des débats argumentés peuvent permettre d'échanger avec les enfants sur la mort, la peur, la violence, la méchanceté...

Il faut toutefois **éviter le sentiment d'insécurité à l'école**. A la différence des exercices incendie où le risque, accidentel, peut être expliqué aux jeunes enfants, les menaces d'intrusion/attentat sont des actes intentionnels. Evoquer la possibilité d'une intrusion d'une personne dangereuse dans l'école risque d'angoisser inutilement les enfants. Avant le CP, il n'est pas nécessaire d'explicitier les raisons des exercices PPMS intrusion/attentat.

Le terme choisi pour nommer ces exercices avec les enfants est important. L'appellation « Exercice PPMS intrusion/attentats » n'est utilisable que dans la sphère adulte. Vis à vis des enfants, on peut parler par exemple d'exercice pour **apprendre à se cacher**.

Sorties scolaires, voyages scolaires, manifestations

Sous réserve de consignes spécifiques ultérieures justifiées par des situations particulières - mise à jour des consignes sur education.gouv.fr

Les voyages scolaires sont autorisés. La seule obligation pour les écoles est de **signaler en amont ces voyages à l'autorité académique**. En lien avec les préfets, l'autorité académique pourra interdire un voyage si les conditions de sécurité ne sont pas remplies.

Les sorties scolaires occasionnelles (théâtre, sortie nature...) sont également autorisées. Elles ne nécessitent pas d'autorisations préalables auprès des autorités académiques.

Toute manifestation autorisée par la préfecture (salons, compétitions sportives...) est de fait accessible aux scolaires.

Un annuaire de crise

Pour assurer la sécurité des écoles et la connaissance en temps réel de risque attentats ou d'attentats à proximité d'une école, les directeurs d'école fournissent aux services départementaux et/ou académiques leur numéro de portable personnel.

SÉCURITÉ DES ÉCOLES, DES COLLÈGES ET DES LYCÉES



POUR LA SÉCURITÉ DES ÉLÈVES



Accueil par un adulte
à l'entrée de l'établissement



Contrôle visuel des sacs



Vérification systématique
de l'identité des personnes
extérieures à l'établissement



Interdiction de stationner aux
abords des établissements



Évitez les attroupements
devant l'établissement



Signalez tout comportement
ou objet suspect



Organisation de trois
exercices de sécurité



Sorties scolaires autorisées,
consignes relatives aux
voyages scolaires sur
education.gouv.fr/vigipirate

PARENTS D'ÉLÈVES, RESTEZ INFORMÉS

Retrouvez toutes les informations
et les consignes à suivre en cas d'alerte
à proximité d'une école sur :



LE SITE DU MINISTÈRE
education.gouv.fr



LE COMPTE TWITTER
[@educationfrance](https://twitter.com/educationfrance)

Téléchargez l'application SAIP
sur votre smartphone afin d'être avisé
en cas d'alerte



gouvernement.fr/appli-alerte-saip



Il est interdit de fumer
dans l'enceinte de l'établissement



Horaires d'enseignement rentrée 2016

Les horaires d'enseignement à l'école élémentaire, qui entreront en application à la rentrée scolaire 2016, sont répartis par domaines disciplinaires comme suit :

Cycle des apprentissages fondamentaux (CP-CE1-CE2)

DOMAINES DISCIPLINAIRES	DURÉE ANNUELLE	DURÉE HEBDOMADAIRE MOYENNE
Français	360 heures	10 heures
Mathématiques	180 heures	5 heures
EPS	108 heures	3 heures
Langue vivante (étrangères ou régionales)	54 heures	1 h 30
Enseignements artistiques	72 heures	2 heures
Questionner le monde + Enseignement moral et civique **	90 heures	2 h 30
TOTAL	864 heures	24 heures*

* 10 heures hebdomadaires sont consacrées à des activités quotidiennes d'oral, de lecture et d'écriture qui prennent appui sur l'ensemble des champs disciplinaires.

** Enseignement moral et civique : 36 heures annuelles, soit 1 heure hebdomadaire dont 0 h 30 est consacrée à des situations pratiques favorisant l'expression orale.

Cycle de consolidation (CMI et CM2)

DOMAINES DISCIPLINAIRES	DURÉE ANNUELLE	DURÉE HEBDOMADAIRE MOYENNE
Français	288 heures	8 heures
Mathématiques	180 heures	5 heures
EPS	108 heures	3 heures
Langue vivante (étrangères ou régionales)	54 heures	1 h 30
Sciences et technologie	72 heures	2 heures
Enseignements artistiques	72 heures	2 heures
Histoire et géographie + Enseignement moral et civique **	90 heures	2 h 30
TOTAL	864 heures	24 heures*

* 12 heures hebdomadaires sont consacrées à des activités quotidiennes d'oral, de lecture et d'écriture qui prennent appui sur l'ensemble des champs disciplinaires.

** Enseignement moral et civique : 36 heures annuelles, soit 1 heure hebdomadaire dont 0 h 30 est consacrée à des situations pratiques favorisant l'expression orale

Temps de récréation

Les temps de récréation, d'environ 15 minutes en école élémentaire et 30 minutes en école maternelle, sont déterminés en fonction de la durée effective de la demi-journée d'enseignement.

Cette nouvelle grille fixant les horaires d'enseignement voit diminués les horaires en arts ou en sciences (moins 9 heures en arts au C2, moins 6 heures en arts et moins 6 heures en sciences au C3) avec des contenus qui restent lourds. C'est pour permettre la mise en place de l'EMC, que le ministère a tranché en ce sens.

À partir de 2016, à quoi ressemblera le livret scolaire ?

Désormais, les élèves n'auront qu'un seul document.

À la fin de chaque trimestre, un bilan détaillant :

- au recto, le niveau des élèves par matière
- au verso, les appréciations générales et les projets menés
- Ce modèle national est construit sur un format identique du CP à la 3^e

À la fin de chaque cycle (CE2, 6e, 3e), une fiche dressant un bilan global sur 8 champs d'apprentissage du socle (langue française à l'oral et à l'écrit ; langues étrangères et régionales ; langages mathématiques, scientifiques et informatiques ; langages des arts et du corps ; méthodes et outils pour apprendre ; formation de la personne et du citoyen ; systèmes naturels et systèmes techniques ; représentations du monde et activité humaine) grâce à un indicateur simple : **maîtrise insuffisante, fragile, satisfaisante ou très bonne**

Les élections

Quand ?

Le vendredi 7 octobre 2016 de 8h à 12 h

Qui peut voter et se présenter ?

Chaque parent d'un enfant, quelle que soit sa situation matrimoniale, peut voter ou être candidat à ces élections, Il demeure certains cas d'inéligibilité, par exemple parent déchu de l'autorité parentale.

La liste doit comporter au moins le nom de 2 candidats et au maximum le double du nombre de classe (à Fressies entre 2 et 6).

Le scrutin a lieu dans l'école et dure 4 heures mais il vous est également possible de voter par correspondance.

Combien y-a-t 'il de parents élus ?

Il y a autant de représentants de parents d'élèves au conseil d'école que de classes dans l'école :A Fressies 3 représentants titulaires + 3 titulaires.

Le rôle des parents d'élèves :

Les parents d'élèves élus ont une voix délibérative.

Le conseil d'école vote le règlement intérieur de l'école et adopte le projet d'école. Il donne son avis et fait des suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes questions intéressant la vie de l'école (scolarisation des enfants porteurs de handicap, activités périscolaires, hygiène scolaire, sécurité des enfants). Ce conseil peut proposer un projet d'organisation du temps de travail (rythmes scolaires, organisation de la semaine scolaire...)

Dépôt des listes et déclarations avant le lundi 26 septembre à minuit

Le Bulletin de vote et la procédure de vote seront remis aux élèves avant le vendredi 30 septembre 2016.

LISTE DE CANDIDATURES
(FIXE DEFINITIVEMENT L'ORDRE DU BULLETIN DE VOTE ET DE PROCLAMATION DES RESULTATS)

ELECTIONS DE PARENTS D'ELEVES AU CONSEIL D'ECOLE
ANNEE SCOLAIRE 2016/2017

Nom de l' école (préciser : primaire, maternelle, élémentaire) :

Commune de :

Liste présentée par (1) :

Attention à l'ordre : il ne pourra pas être modifié ni après le dépôt des listes, ni après le scrutin. Les titulaires seront nommés puis les suppléants.

Ordre de présentation des candidats	NOM (2)	PRENOM	APPARTENANCE (3)
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			

(1) Mention de la fédération ou de l'association de parents d'élèves qui présente la liste ou le nom du 1^{er} candidat pour une liste présentée par des parents d'élèves qui ne sont pas constitués en association.

(2) Noms portés sur la liste ; au maximum le double du nombre de sièges à pourvoir

(3) Lorsqu'il s'agit d'une liste d'union, les candidats ont la possibilité de mentionner à côté de leur nom, leur appartenance (ex : regroupement FCPE et PEEP).

ATTENTION Vous pouvez photocopier le tableau et re-numéroter si vous avez plus de 14 candidats.

Les APC

Activités pédagogiques complémentaires

Refondation de l'école de la république de juillet 2013

Les APC permettent d'apporter aux élèves un accompagnement différencié, adapté à leurs besoins, pour susciter ou renforcer le plaisir d'apprendre.

Les enseignants peuvent ainsi aider les élèves lorsqu'ils rencontrent des difficultés dans leurs apprentissages, les accompagner dans leur travail personnel ou leur proposer une activité prévue dans le cadre du projet d'école.


Tous les élèves peuvent être concernés par ces activités pédagogiques complémentaires, à un moment ou un autre de l'année scolaire, selon les besoins identifiés par leurs enseignants.

Les activités pédagogiques complémentaires s'adressent potentiellement à tous les élèves. Elles répondent à des besoins identifiés par les enseignants. Les groupes restreints d'élèves constitués peuvent être hétérogènes.

A partir du 15 septembre 2016

Site de l'école

ACCUEIL ACCUEIL CALENDRIER L'EQUIPE CYCLE 1 CYCLE 2 CYCLE 3 DOCUMENTS LES TUIC




ECOLE PRIMAIRE DE FRESSIES

Aucune catégorie


BONNES VACANCES !

3 juillet 2016 | Auteur: Sylvain CHARLET




EVÈNEMENTS

Il n'y a aucun événement à venir.

 Ajouter ▾

CHERCHER

Search 

septembre 2016

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11

<http://ecole-fressies.etab.ac-lille.fr/>

CYCLE 3



Réseau des Observatoires Locaux de la Lecture
Pour une pédagogie de la compréhension

Accueil

Visite guidée

Charte

Carte du roll

Contact

Créer un observatoire

Objectif

Le ROLL est fondamentalement **une démarche pour apprendre à comprendre les textes écrits.**

C'est un dispositif qui associe **pédagogie de la compréhension et démarche de différenciation.**



E.N.T

Espace Numérique de Travail



<https://beneylu.com/ent/>

Le calendrier scolaire 2016-2017

Vacances	Zone A	Zone B	Zone C
	Académies : Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers	Académies : Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans- Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg	Académies : Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles
Pré rentrée des enseignants	Reprise des cours : mercredi 31 août 2016		
Rentrée scolaire des élèves	Reprise des cours : jeudi 1er septembre 2016		
Vacances de la Toussaint	Fin des cours : mercredi 19 octobre 2016 Reprise des cours : jeudi 3 novembre 2016		
Vacances de Noël	Fin des cours : samedi 17 décembre 2016 Reprise des cours : mardi 3 janvier 2017		
Vacances d'hiver	Fin des cours : samedi 18 février 2017 Reprise des cours : lundi 6 mars 2017	Fin des cours : samedi 11 février 2017 Reprise des cours : lundi 27 février 2017	Fin des cours : samedi 4 février 2017 Reprise des cours : lundi 20 février 2017
Vacances de printemps	Fin des cours : samedi 15 avril 2017 Reprise des cours : mardi 2 mai 2017	Fin des cours : samedi 8 avril 2017 Reprise des cours : lundi 24 avril 2017	Fin des cours : samedi 1er avril 2017 Reprise des cours : mardi 18 avril 2017
Vacances d'été	Fin des cours : samedi 8 juillet 2017		